

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Un vaste réseau de trafiquants de postes budgétaires démantelé

LES ramifications se trouveraient dans plusieurs administrations pour nourrir ce réseau qui exigerait d'importantes sommes d'argent aux candidats à l'intégration dans la Fonction publique. Le coût des "services" variant selon le département convoité.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

C'EST vraiment la " troisième colonne ", celle qui, souvent, anéantit les efforts consentis en même temps que les résultats escomptés. En effet, depuis 2018, le gouvernement avait pris la difficile décision de suspendre les recrutements dans les administrations. Ceci afin de maîtriser la vertigineuse masse salariale et voir clair dans les profils des fonctionnaires s'ils sont conformes aux textes en vigueur.

Malheureusement, pour contourner la détermination gouvernementale, une filière y avait discrètement pris place, aussi rapidement que la décision de suspension des recrutements entrainé en vigueur, pour réaliser des recrutements parallèles. Grâce aux investigations menées par l'Autorité nationale de vérification et d'audit (Anavea), et à l'instigation, il y a plusieurs mois, de la Coordination générale des affaires présidentielles (CGAP), ce réseau vient d'être démantelé, en même temps que leur mode opératoire démêlé. À la manœuvre, plusieurs hauts cadres de plusieurs administra-



La prison centrale de Libreville où se trouvent désormais Yannick Koubah et ses complices.

tions. Selon l'Anavea, le " cerveau " de ces opérations pourrait être Yannick Koubah, agent au service " Fin d'activités " à la Solde (ministère des Finances) qui, avec ses complices, aurait monté une filière illicite de recrutement au ministère de la Fonction publique. Selon les éléments d'enquête, de par son service, Yannick Koubah était informé sur les agents admis à la retraite ou décédés.

Fort de ces renseignements, lui et ses acolytes, en l'occurrence le directeur régional des douanes

de Port-Gentil, Serge Alain Bruce Mikala, la directrice centrale des Ressources humaines (DCRH) des Hydrocarbures, Raïssa Kongo, le DCRH du ministère des Transports, Christian Nteme Myene, et son adjointe, Catherine Mombo, animeraient ce réseau en procédant à des recrutements numériques des personnes. Toutes ces personnes (en dehors de Serge Alain Bruce Mikala qui a pris la fuite) ont été inculpées de faux et usage de faux, escroquerie, concussion, corruption et association

de malfaiteurs puis placées le 10 décembre dernier sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

DES DIZAINES DE MILLIONS. La machine semblait bien huilée. Les intermédiaires agissaient pour apporter au réseau plusieurs candidats au recrutement. C'est le cas de la nommée C. Sheillie, une connaissance de Yannick Koubah, qui aurait permis, grâce à ses apports, d'injecter dans leur caisse, pour la seule année en cours, les sommes de 34 000 000

de francs au titre des recrutements à la douane et 18 000 000 de francs pour les intégrations aux Hydrocarbures.

Le principe mis en place était que les coûts étaient fixés selon les administrations. C'est ainsi que pour la douane, les candidats devaient déboursier une somme de 4 500 000 de francs dont 1 500 000 francs pour la formation ; pour les Hydrocarbures, la somme requise s'élevait à 1 000 000 de francs. Ce serait donc, estiment les cadres de l'Agence nationale de vérification et d'audit, plusieurs dizaines (voire centaines) de millions de francs que Yannick Koubah et ses complices auraient engrangés.

Les requérants ayant satisfait à ces conditions pécuniaires se voyaient délivrer une " attestation de prise de service " et " une attestation de présence au poste ". D'après l'Anavea, ces documents étaient validés par des personnes non habilitées, à savoir les Directeurs centraux des ressources humaines. La réglementation voulant que ce soit les secrétaires généraux des ministères qui les signent.

Sans augurer de l'ampleur de ces opérations dolosives, il va sans dire que le mal est difficile à évaluer pour le moment. Mais pour avoir une idée du scandale, c'est près de 200 dossiers qui auraient été trouvés au domicile de Koubah. Et les enquêteurs de l'Anavea de se convaincre du caractère tentaculaire de ce réseau qui aurait des ramifications dans plusieurs départements ministériels.

" Il est à noter que toutes ces intégrations frauduleuses n'ont pas pu se faire sans le concours de certains agents véreux de la direction du recrutement de la Fonction publique pour l'attribution des matricules, de la direction de la préparation et de la programmation budgétaire pour la réservation des postes budgétaires, de la direction générale du budget et du service de mise en solde pour activer le matricule", disent-ils.

Contrepoint

Sanctionner sévèrement la corruption

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

UN spot publié sur la page Facebook du ministère en charge de la Bonne gouvernance interpellait déjà l'opinion, en octobre 2020, en présentant l'administration publique comme le centre névralgique de la corruption au Gabon. Le démantèlement de cet important réseau d'intégration parallèle à la Fonction publique vient, avec la force de l'évidence, confirmer cette perception. Face à ces faits d'une extrême gravité, d'autant qu'ils viennent

jeter l'opprobre sur des pans stratégiques de l'administration gabonaise, la justice se doit de frapper très fort. Et cela passe par des sanctions exemplaires aussi bien à l'endroit des corrompus que des corrupteurs. À cet effet, Yannick Koubah, le cerveau présumé dudit réseau et ses complices ont été déférés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville. Lequel les a placés en détention à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet.

De fait, la justice devrait poursuivre les cadres de l'administration mis en cause pour faits de

corruption. Laquelle corruption se définit juridiquement comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite ou accepte un don, une offre ou une promesse en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions. Les membres du réseau, semble-t-il tentaculaire, ayant perçu des dizaines de millions de francs de la part des bénéficiaires en échange des "services rendus", vont par conséquent faire face aux sanctions prévues par l'ar-

ticle 16 de loi n°002/2003 du 7 mai 2003, instituant un régime de prévention et de répression de l'enrichissement illicite en République gabonaise.

Cette disposition normative prévoit que : " Sera convaincu du délit de corruption passive et puni d'un emprisonnement de deux à dix ans et d'une amende de 2 000 000 à 20 000 000 de francs CFA, quiconque aura, pour lui-même ou pour un tiers, intentionnellement sollicité ou agréé des offres ou promesses, sollicité ou reçu des dons ou présents (...) "